

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN AMRO Global High Yield 2018

Nourricier du FCP Master High Yield 2018

Part R : FR0011593326

Cet OPCVM est géré par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

OPCVM de classification « obligations et autres titres de créances internationaux », il est un nourricier du FCP Master High Yield 2018 dont l'objectif de gestion est d'obtenir un rendement supérieur à l'OAT à échéance 25 avril 2018 sur une période prédéfinie jusqu'au 30 mars 2018 et sur la base d'investissements en émissions libellées en USD, EUR ou en GBP uniquement.

Le taux actuariel sur les cours de l'OAT 4% 25 avril 2018 est de 0,623%.

La performance du FCP nourricier sera inférieure à celle du FCP maître, du fait notamment de ses frais courants propres.

Le Fonds est un fonds nourricier du FCP Master High Yield 2018, ses actifs sont donc composés en permanence et en totalité de parts du FCP Master High Yield 2018 et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la stratégie de l'OPCVM maître :

Le portefeuille initial et les ajustements seront établis selon quatre approches principales :

- la gestion de la maturité correspondante à l'horizon d'investissement souhaité. Au lancement de l'OPCVM, le portefeuille a une maturité moyenne cible de 4 ans. Les titres en portefeuille auront une maturité inférieure à décembre 2019.

- la gestion de la sensibilité : la fourchette de sensibilité aux taux pourra évoluer entre 0 et 7.

- la gestion du « crédit » : mise en œuvre d'une sélection d'émetteurs faisant appel à la combinaison de l'analyse fondamentale et de l'analyse de marché dans le but de sélectionner les émetteurs présentant une appréciation potentielle. Il peut y avoir un risque de perte en capital.

- la gestion de la zone géographique : l'OPCVM sera investi essentiellement sur la zone nord-américaine et les pays dits émergents.

Les émissions provenant des Bermudes ou des Caymans sont exclus du périmètre d'investissement.

Le principe est la couverture systématique du risque de change. Cependant rien ne garantit que ces opérations de couverture seront efficaces ou bénéfiques ou qu'il y aura une couverture totale en place à tout moment, dans ces cas il existera un risque de change résiduel.

La couverture de change a un coût qui pourra, éventuellement, impacter à la baisse la performance de l'OPCVM.

L'OPCVM investira principalement dans des obligations classiques (à taux fixe) et éventuellement dans des obligations convertibles de type taux.

Le processus de sélection des obligations privilégie l'approche « Bottom-Up ».

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des titres plus risqués, des titres de qualité inférieure à « Investment grade » non notés (titres spéculatifs) ou jugés équivalents par la société de gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde également sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le gérant s'interdit d'investir dans les Catastrophe Bonds. Le portefeuille n'a pas vocation à détenir des actions en direct, il pourra cependant détenir dans la limite de 5% de l'actif net des actions provenant d'obligations convertibles converties en actions.

L'OPCVM est exposé dans la limite de 100% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire.

La poche taux sera investie dans la limite de 75% de l'actif net sur les émissions des sociétés constituées dans la zone nord-américaine (Bermudes ou Caymans sont exclus) ou y ayant leur siège social ou leurs activités principales et dans la limite de 25% de l'actif net sur les émissions des sociétés constituées dans les pays dits « émergents » ou y ayant leur siège social ou leurs activités principales. Toutefois, cette allocation sera amenée à varier entre -5% et +5% autour de l'allocation-cible. La taille minimum des émissions sera de 250 millions USD.

Ces titres sont, soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée et de signatures.

Dans la limite de 10% de l'actif net, afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par l'OPCVM, le gérant aura recours aux OPCVM/Trackers monétaires, obligataires ou diversifiés, de droit français ou européens coordonnés.

L'utilisation éventuelle d'instruments dérivés sur les marchés réglementés et les marchés de gré à gré aura pour but de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques (taux, change).

L'OPCVM pourra investir dans des CDS « Credit Default Swap » dans la limite de 10% de l'actif net pendant la période de constitution du portefeuille (jusqu'à fin mars 2014). Cet investissement permettra notamment de couvrir le risque de crédit. L'OPCVM capitalise son résultat net et les plus-values nettes réalisées.

La durée minimum de placement recommandée est jusqu'à l'échéance fixée au 30 mars 2018.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17h30, chez CACEIS Bank et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire le jeudi).

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance fixée le 30 mars 2018.

Profil de Risque et de Rendement

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] ?

L'exposition diversifiée aux marchés de taux et de crédit explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds. L'investissement en titres Non Investment Grade et/ou non notés peut accroître le risque de crédit. L'attention des investisseurs est attirée sur le caractère spéculatif et volatil de cette catégorie de signatures.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie : le Fonds peut subir des pertes si un tiers n'honore pas ses obligations dans le cadre de contrats d'instruments dérivés conclus avec le Fonds.

Risque de liquidité : le Fonds peut investir dans des titres susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible. Ceci peut avoir un impact sur le moment et le prix auxquels le Fonds peut vendre ces titres pour honorer les demandes de rachat. La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative. Le profil de risque et de rendement du Fonds est identique à celui de son maître. Les dispositions en matière de souscription/rachat du Fonds maître sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat de son prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPCVM : 1,50%. Du 06 mars 2014 jusqu'à l'échéance : 0,50% taux maximum
Frais de sortie	Non acquis à l'OPCVM : Néant Acquis à l'OPCVM : Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,17%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

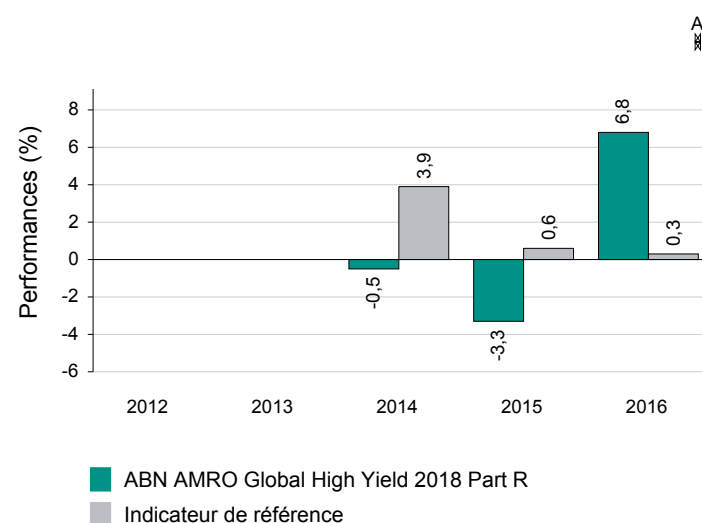
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 18 juin 2009

Date de création de la part : 23 octobre 2013

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : OAT à échéance 25/04/2018.

A : Jusqu'au 2 janvier 2017, l'OPCVM se dénommait Neufilze High Yield International 2018.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM et l'OPCVM Maître sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 août 2017.